

Séance du 11 décembre 2020

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

11-12-2020-09

Date de convocation le 04/12/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Procuration : 0
Votants : 15

Le onze deux mille vingt à dix-neuf heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Étaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, GRAUX, LOQUET, GUITTONEAU, DAUBAS, CAZENAVE et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, HILLOOU, LAMASOU, LETARGUA, LAPETRE, LACOSTE PEDELABORDE et SALEFRANQUE.

Secrétaire de séance élue : Mme LOQUET

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

SLOX

ID : 064-216403964-20201218-11_12_2020_09-DE

EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTION

1.2.3 MADRASA.

Le Maire évoque la demande de subvention reçue en mairie le 26 octobre dernier de l'association 1.2.3 MADRASA.

Cette association a pour vocation l'aide à la scolarisation des enfants de l'école LAKDAMA, située dans la région de Casablanca-Settat au Maroc.

L'association souhaite dans un premier temps offrir aux enfants du village les fournitures nécessaires à leur scolarisation. Ces besoins sont communiqués par le directeur de l'école avec lequel l'association a des contacts réguliers.

La démarche s'inscrit dans un objectif durable car elle souhaite suivre et accompagner les enfants dans un parcours scolaire avec des bourses au mérite, l'équipement informatique de l'école et des enfants.

Le bureau a proposé une subvention de 500 euros en contrepartie elle demande à l'association de se rapprocher de l'équipe pédagogique du groupe scolaire de Mont pour un retour de l'action auprès des enfants de MONT.

Solidarité aux sinistrés de la tempête Alex

L'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes ont lancé un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire.

Le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices.

Les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés.

Des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration, les casernes de pompiers, gendarmeries et de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots.

Les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction. Le chiffre d'un milliard risque malheureusement d'être atteint au vu de l'ampleur des dégâts sur les maisons et les infrastructures, selon les autorités.

Plus de 400 évacuations d'habitants sinistrés traumatisés ont été réalisées vers le littoral. Le bilan humain s'alourdit de jour en jour.

Le conseil municipal décide de verser 1 000 euros en solidarité aux sinistrés de la tempête Alex.

Soutien au projet étudiant Export Yourself

Le Maire évoque la demande reçue par Matthieu LALANNE jeune Montois étudiant en Master management et Commerce International à IAE Pau-Bayonne.

Ce projet permet de mettre en application les méthodes du management de projet qui seront utilisés dans leurs futures carrières professionnelles.

L'objectif principal est de promouvoir les carrières à l'international que ce soit par l'expatriation ou en France avec des missions à dimension internationale.

Le conseil municipal décide de verser 500 euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de verser une subvention de 500 euros à l'association 1.2.3 MADRASA.

DÉCIDE de verser une subvention de 1 000 euros à l'association des Maires et Présidents d'Intercommunalité des Alpes Maritimes

DÉCIDE de verser une subvention de 500 euros à l'association Export Yourself.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVE



Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-216403964-20201218-11_12_2020_09-DE